

Sciences humaines et sociales, Mention Urbanisme, Spécialité "Urbanisme et politiques urbaines"

RNCP25196 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341p, 341n, 341m
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le master "Urbanisme et politiques urbaines" certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- Le développement et la gestion des projets de villes
- L'élaboration de politiques urbaines
- La communication et la réalisation d'actions de médiation concernant les projets de villes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences professionnelles :

- Concevoir des propositions d'aménagement et d'urbanisme stratégique (plans, programmes, mesures)
- Intégrer des dimensions esthétiques (comme le design) dans les propositions d'aménagement et d'urbanisme
- Evaluer et anticiper les besoins futurs de la société, les tendances nouvelles et enjeux émergents dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme
- Assister, coordonner et promouvoir la mise en oeuvre des programmes d'aménagement
- Analyser et diagnostiquer le développement économique, international, social et culturel des villes
- Gérer les relations entre l'environnement et la dimension économique et sociale afin de répondre aux besoins de la société dans le cadre du développement durable
- Communiquer et échanger des informations sur les stratégies de développement local

Capacités communes au diplôme de Master :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité :

- Collectivités territoriales
- Administrations publiques
- Entreprises privées (bureaux d'études, aménageurs et promoteurs privés...)
- Entreprises publiques ou para-publiques (SEM, OPAC, etc.)
- Chambres consulaires
- Associations

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emplois accessibles :

- Animateur de développement
- Chargé d'opérations (urbanisme, gestion urbaine et sociale)
- Chargé de mission
- Chargé d'études

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé d'enseignant chercheurs et de professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.univ-lyon2.fr

<http://www.univ-lyon2.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25196/>